

LE BIN'S
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 245 euros
Siège social : Quartier du Candelas SAINT MARTIN D'ARDECHE
07700 BOURG ST ANDEOL
438877953 RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 Février 2007

L'an 2007,
Le 27 février,
A 17 heures,

Les associés de LE BIN'S, société à responsabilité limitée au capital de 15 245 euros, divisé en 500 parts de 30,49 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Quartier du Candelas SAINT MARTIN D'ARDECHE 07700 BOURG ST ANDEOL, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Patricia FARGIER, propriétaire de 250 parts sociales

Monsieur Daniel GLEIZON, propriétaire de 250 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel GLEIZON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Remplacement du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Daniel GLEIZON de ses fonctions de gérant notifiée le 10 février 2007 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur William GLEIZON,
demeurant Le Sablas 07700 SAINT MARTIN D'ARDECHE,
pour une durée indéterminée.

Monsieur William GLEIZON exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur William GLEIZON déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Mr GLEIZON William


Mr GLEIZON

Mme GLEIZON
